Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 029-212900989-20261015-D2026_16_CCAS-DE

LAMPAUL
PLOUARZEL

COMMUNE DE LAMPAUL-PLOUARZEL
DÉPARTEMENT DU FINISTERE

*****

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-six, le 15 octobre à 18 H 30

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de LAMPAUL-PLOUARZEL, légalement convoqué, s'est réuni à LAMPAUL-PLOUARZEL sous la Présidence de Tristan BREHIER, Président

Membres

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Etaient présents : Loïc MARREC, Didier RENAUD, Gaëlle CABON, Delphine ROUSIC, Lydia LE VOURCH, Yvonne LE BRIS, Cloé PAQUE, Alice MAREC, Alain CALVEZ, Rahel RINN, Michel JOURDEN, Gaëlle GOUZAC'H

Absents excusés : Tristan BREHIER, Béatrice BIENASSIS, Gérard CORVEST

DELIBERATION N°2026-16

- **OBJET : DONS À L'INSTITUT PASTEUR ET LA LIGUE CONTRE LE CANCER**

Parce que la recherche d'aujourd'hui façonne la santé de demain, le CCAS s'engage aux côtés de la Ligue contre le cancer et l'Institut Pasteur.

Ce don est aussi une façon de récompenser l'engagement des bénévoles qui agissent pour le CCAS. En soutenant la recherche, le CCAS prolonge ainsi l'esprit de solidarité porté par ses bénévoles.

Les membres du CCAS s'accordent pour faire un don de 100€ à la Ligue contre le cancer et 100€ à l'Institut Pasteur dans le cadre du Pasteurdon.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité :

- Approuve les dons aux organismes précités.
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Tristan BREHIER

Centre Communal d'Action Sociale
29810
LAMPAUL
PLOUARZEL